La Commission de Venise

La Commission européenne pour la démocratie par le droit, connue également sous le nom de Commission de Venise, a été créée en 1990 sous la forme d'un Accord partiel du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'un organe consultatif qui coopère avec les Etats membres du Conseil de l'Europe et les Etats non membres. Elle se compose d'experts indépendants dans les domaines du droit et de la science politique, dont les tâches principales sont les suivantes:

 aider les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale à créer de nouvelles infrastructures politiques et juridiques;

- renforcer les structures démocratiques existantes;
- promouvoir et renforcer les principes et les institutions qui sont l'essence d'une vraie démocratie.

Les activités de la Commission de Venise comprennent, entre autres, des recherches, des séminaires et des avis juridiques sur des questions comme les réformes constitutionnelles, les projets de constitutions, les lois électorales, la protection des minorités, la collecte et la diffusion de la jurisprudence des cours constitutionnelles européennes.

Sommaire

A . . A .. ! .. l .. .

Autricne	111	Norvège	153
Belgique	113	Pologne	
Bulgarie		Portugal	
Canada	119	Roumanie	
Croatie	120	Slovaquie	
Danemark	123	Slovénie	
Estonie		Espagne	
France	125	Suède	
Allemagne	128	Suisse	
Hongrie	132	Turquie	
Irlande	135	Etats-Unis d'Amérique	
Italie	136	Cour européenne des Droits de l'Homme	
Lituanie		Thésaurus systématique	
Pays-Bas		Index alphabétique	

Bulletin

de jurisprudence constitutionnelle

Commission de Venise



Council of Europe

Conseil de l'Europe
